

ANNEXE 1- FICHE DESCRIPTIVE DES SITES RETENUS

EMPLACEMENTS POUR CULTURES SOUS COUVERTS FORESTIERS

FORET TERRITORIALO-DOMANIALE DES PITONS DU CARBET

Septembre 2022





Site n°1: Commune de Fonds-Saint-Denis

Lieu-dit Route de la Rivière Blanche

Commune Fonds-Saint-Denis

Parcelle cadastrale L89

> Forêt Forêt territorialo-domaniale des pitons du Carbet (FTDPC)

Localisation Point GPS X Y:

Degrés décimaux : -61,086195° longitude / 14,711678° latitude

DMS: 14° 42' 42,041" N / 61° 5' 10,300" O

Accès Route de la trace, route forestière de la rivière blanche (avant le plateau boucher)

Description générale

L'ONF assure la gestion de la FTDPC dont la nue-propriété appartient à la Collectivité Territoriale de Martinique. Sa superficie est de 6 950 ha dont une grande partie va relever du périmètre de Bien UNESCO.

Dans le cadre de la gestion multifonctionnelle de cette forêt, l'ONF a identifié et met à disposition des sites propices au développement de cultures agroforestières compatibles avec le régime forestier et qui contribue également à la valorisation de la forêt territorialo-domaniale.

Le site n°1 est d'une superficie de 1.8 ha à l'intérieur de la parcelle cadastrée L89 sur la commune de Fonds-Saint-Denis. La délimitation de l'emplacement sera matérialisée par de la peinture ou des plaquettes sur les arbres concernés.

Orientation de projet

La convention d'occupation temporaire aura une durée de 10 ans à compter de sa signature. Les productions autorisées sur la parcelle sont des productions ne venant pas interférer avec l'état boisé de la zone ou pouvant mener à une rupture de cet état (exemples de cultures autorisées : vanilles, poivres...)

Ceci concerne:

- Espèces lianescentes;
- Espèces herbacées;
- Racines;
- Champignons et/ou strate muscinale;

Activités incompatibles

Selon le règlement applicable, sont notamment interdit les campings, les logements et les commerce.

Emprise du

1,8 ha

projet (ha)

Proximité du site avec le périmètre cœur de bien Unesco

Contexte ONF particulier

Contraintes

Site classé : Non

règlementaires

UNESCO: Classement en cours, 5200m² en cœur de bien et 1,28ha en zone tampon.

connues et Forêt de protection : Non

applicables

Réserve biologique intégrale (RBI): Non

Contraintes particulières Exploitation forestière: Les travaux forestiers sont réalisés régulièrement sur le massif. L'exploitation forestière (coupe des arbres, pas forcément « à blanc ») est réalisée périodiquement.

Contact local

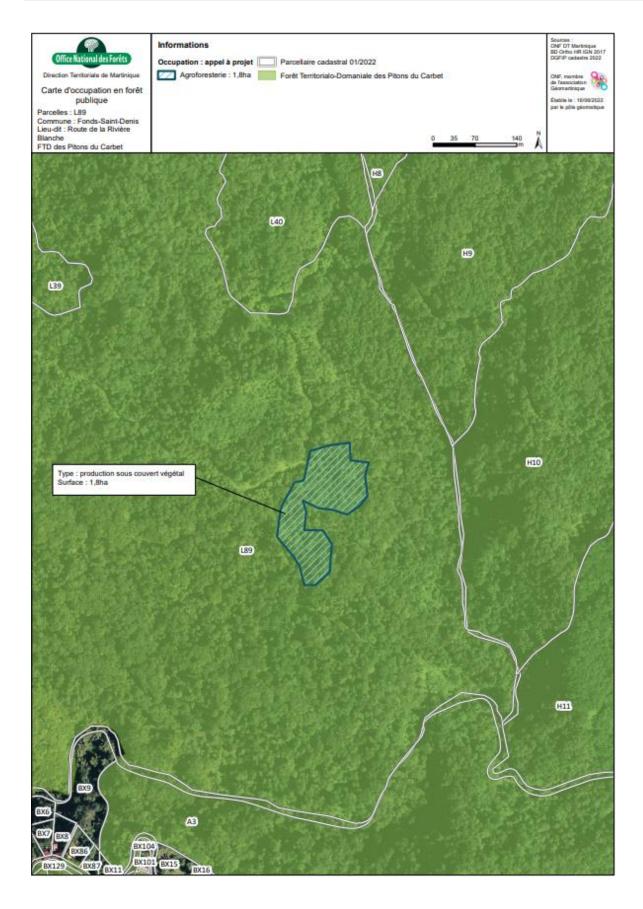
Mme Ghislaine NEPERT, Technicien forestier territorial, 0696 231675

Date prévisionnelle

Visite obligatoire prévue le 29/09 ou le 06/10 en matinée, s'inscrire au préalable auprès du de visite sur site **technicien forestier**



Cartographie du site – Plan de situation





Photographies du site











Site n°2: Commune du Gros-Morne

Lieu-dit Morne des Olives

Commune Gros-Morne

Parcelle AC19

cadastrale

Forêt territorialo-domaniale des Pitons du Carbet (FTDPC) Forêt

Localisation Point GPS X Y:

Degrés décimaux : -61,0590365° longitude / 14,72242 61° latitude

DMS: 14° 43' 20,713" N / 61° 3' 32,529" O

Accès Route Forestière de Duchesnesteau

Description générale

L'ONF assure la gestion de la FTDPC dont la nue-propriété appartient à la Collectivité Territoriale de Martinique. Sa superficie est de 6 950 ha dont une grande partie va relever du périmètre de Bien

UNESCO.

Dans le cadre de la gestion multifonctionnelle de cette forêt, l'ONF a identifié et met à disposition des sites propices au développement de cultures agroforestières compatibles avec le régime forestier et qui contribue également à la valorisation de la forêt territorialo-domaniale.

Le site n°2 est d'une superficie de 0.5 ha à l'intérieur de la parcelle cadastrée AC19 sur la commune du Gros-Morne. La délimitation de l'emplacement sera matérialisée par de la bombe de peinture ou des plaquettes sur les arbres concernés.

Orientation de projet

La convention d'occupation temporaire aura une durée de 10 ans à compter de sa signature. Les productions autorisées sur la parcelle sont des productions ne venant pas interférer avec l'état boisé de la zone ou pouvant mener à une rupture de cet état (exemples de cultures autorisées : vanilles, poivres...)

Ceci concerne:

- Espèces lianescentes;
- Espèces herbacées ;
- Racines;
- Champignons et/ou strate muscinale;

Activités

Selon le règlement applicable.

incompatibles

Emprise du 0,5 ha

projet (ha)

Proximité du site avec le périmètre cœur de bien Unesco

Contexte ONF particulier

> Site classé: Non Contraintes

Natura 2000 : Non règlementaires connues et **UNESCO**: Classement en cours, zone tampon.

applicables Forêt de protection : Non

Réserve biologique intégrale (RBI) : Non

Contraintes Exploitation forestière: Les travaux forestiers sont réalisés régulièrement sur le massif.

particulières L'exploitation forestière (coupe des arbres, pas forcément « à blanc ») est réalisée périodiquement.

Contact local

Mme Maëva LORENTZ, Technicien forestier, 0696 231625

Date de visite

Visite obligatoire prévue le 19/09 ou le 03/10 en matinée, s'inscrire au préalable auprès du

technicien forestier sur site



Cartographie du site – Plan de situation

